



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 30 mars 2016

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, FARDOIT Jean, BOURDON Thierry, CHENIN-HAUVILLE Anne, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Etaient excusés : JANVIER Alain, DE LA HITTE Edouard

Secrétaire de séance : LECHAT Anne-Sophie

Pouvoir : JANVIER Alain donne pouvoir à GLORIA Fabrice
DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à CASTEL Guillaume

ORDRE DU JOUR

Votes des comptes administratifs 2015 : Budget « commune »

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 du budget communal s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	383 499.68	422 689.59
Recettes :	577 727.91	363 379.05
Excédent F 2015 :	194 228.23	déficit I 2015 : 59 310.54

Soit un résultat 2015 de 183 048.69 euros incluant le financement des restes à réaliser 2015 (+ 48 131 euros)

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2015 de la commune.

Votes des comptes administratifs 2015 : Budget « assainissement »

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 du budget assainissement s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	56 627.08	53 928.54
Recettes :	137 780.22	71 488.12
Excédent F 2015 :	81 153.14	excédent I 2015 : 17 559.58

Soit un résultat 2015 de – 101 030.28 euros incluant le financement des restes à réaliser 2015 (- 199 743 euros)

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2015 du budget assainissement.

Votes des comptes administratifs 2015 : Budget « lotissement »

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2015 du budget lotissement s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	26 770.18	0
Recettes :	0	0
Déficit F 2015 :	26 770.18	Déficit I 2015 : 0

Soit un résultat 2015 de 19 898.35 euros incluant le résultat reporté de 2014 (+ 6 871.83 euros)

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2015 du budget lotissement.

Vote des comptes de gestion 2015 : commune, assainissement et lotissement

Les comptes de gestion 2015 (commune, assainissement et lotissement) sont conformes aux comptes administratifs 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du les comptes de gestion 2015 (commune, assainissement et lotissement).

Affectation des résultats 2015 : commune, assainissement et lotissement

Affectation des résultats 2015 (commune, assainissement et lotissement) sont approuvés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultat 2015 (commune, assainissement et lotissement).

Vote des subventions 2016

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions décidées comme ci-dessous :

Prévention routière	60
Société des Courses	1 500
Associations des ACPG CATM	150
Secours Catholique	400
Les amis du ball-trap moulinois	300
SAM Football	1 200
APE Ecole primaire (classe de neige)	1 500
Comice Agricole	200
SLC	2 600
La pétanque moulinoise	1 000
SI - Fête des Potiers	1 500
AAES	400
Club des bons vieux amis	200
CAA Rugby L'Aigle (2 adhérents)	100
UNA	150
Lyre Moulinoise	150
USEP	300
APE école des sources maternelle primaire	300
Amicale des sapeurs pompiers	300
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	300
Foyer socio-éducatif du collège	300
TOTAL	12 910 euros

Vote des taxes locales 2016

M. le Maire rappelle les taux historiques de la commune concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
TH :	11,73 %	11,04 %
TFB :	13,69 %	12,88 %
TFNB :	32,44 %	30,53 %

M. le Maire fait état de la décision de la CDC d'augmenter ses taux de taxes locales au vu des charges liées à ses nouvelles compétences. M. le Président de la CDC a demandé aux maires des communes de compenser, selon leurs possibilités, cette hausse des taux par une diminution des taux communaux. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de réfléchir sur les aux communaux.

Un débat s'ouvre à ce sujet.

M. le Maire expose les répercussions financières pour notre commune selon trois scénarios : un maintien des taux comme l'année passée, une baisse des taux qui compense totalement l'augmentation des taux de la CDC, et enfin une compensation partielle.

M. Prunier indique que l'an passé, la commune avait déjà opté pour la compensation totale liée à l'augmentation des taux intercommunautaires.

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition ont en effet baissé l'année précédente pour compenser les charges liées aux transferts de compétences vers la CDC.

M. le Maire indique cependant que la commune ne peut compenser que les taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie. Le taux de la CFE a aussi été revu à la hausse par la CDC, mais la commune n'a pas d'emprise fiscale sur la taxation des entreprises. M. le Maire met aussi en évidence que les bases ont augmenté d'environ 1%, mais que cette augmentation est du ressort de l'Etat et que ni la CDC ni la commune ne peut intervenir.

M. le Maire propose d'appliquer une baisse de fiscalité sur les recettes communales compensant en totalité l'augmentation appliquée par la CDC et de valider ainsi les taux suivants :

TH :	9,82 %
TFB :	12,31 %
TFNB :	29,52 %

En appliquant ces taux revus à la baisse, la commune fait un effort de fiscalité de plus de 11 000 euros.

Mme Hauville soulève le fait qu'il est important de communiquer à ce sujet. Pour une commune comme Moulins-la-Marche, cette somme est importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux des taxes directes locales pour 2016 comme indiqués ci-dessus.

Vote des budgets primitifs 2016 : commune

Suite au débat d'orientation budgétaire de début d'année, M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2016 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 630 348 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 383 207 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2016 sont :

-	Réfection du chemin de Ronxou :	14 500 euros
-	Poteaux incendie de la zone artisanale :	10 300 euros
-	Huisseries du presbytère :	9 500 euros
-	Travaux d'isolation de la salle des fêtes (bar) :	21 000 euros
-	Nettoyage de la Briquetterie :	70 500 euros
-	Aménagement de la place face au 31 grande rue :	15 000 euros
-	Isolation extérieure du théâtre :	20 000 euros
-	Eclairage du ralentisseur rue du Stade :	5 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2016 de la commune tel que présenté.

Vote des budgets primitifs 2016 : assainissement

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration vont prochainement débuter. Les dépenses liées à la station d'épuration et à la réhabilitation des réseaux ainsi que les subventions font la grande partie de ce budget.

Une ligne budgétaire est aussi prévue pour des relèves de tampons qui sont liées au projet de réfection du tapis d'enrobé par le Conseil Départemental rue du Stade.

La section de fonctionnement s'équilibre à 138 723 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 1 154 023 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement tel que présenté.

Vote des budgets primitifs 2016 : lotissement

Les travaux de viabilisation du lotissement Les Vallées Bourges sont commencés. Ce budget primitif comprend les charges des travaux en dépenses et les ventes de terrains et la subvention de la CDC en recettes.

La section de fonctionnement s'équilibre à 681 948.70 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 514 996.70 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2016 du budget annexe lotissement tel que présenté.

Parcelles AB 96 et 97

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de faire une proposition d'acquisition pour les parcelles AB 96 et AB 97, se situant à proximité du cimetière.

La première proposition d'acquisition faite par la commune était de 4 000 euros. Le but de cette acquisition est de permettre la création d'une aire de stationnement aux abords du cimetière.

M. Mélanger, propriétaire des parcelles, nous a indiqué être vendeur de ces parcelles au prix de 10 000 euros, auquel viendrait s'ajouter les frais de géomètres et de notaire. Il a donc refusé l'offre de la commune.

D'autre part, Mme Hoorelbecke et M. Le Maguet, voisins de ces parcelles, se sont dits être intéressés par l'acquisition du bâtiment existant et d'une bande de terrain de 3 mètres de large. Leur offre d'achat est de 3 500 euros.

Un débat s'ouvre sur ce dossier.

M. le Maire propose que la commune acquiert l'ensemble des deux parcelles et de revendre le bâtiment et un bande de terrain de 3m de large ensuite à Mme Hoorelbecke et M. Le Maguet pour 3 500 euros.

Après discussion, il est accepté de proposer la somme de 8 500 euros pour l'acquisition des parcelles AB 96 et AB 97 à M. Mélanger. Il sera budgétisé une somme de 1 000 euros supplémentaires sur la ligne budgétaire pour les frais de notaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire une nouvelle proposition d'acquisition à M. Mélanger pour les parcelles AB 96 et AB 97 pour un montant net de 8 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre où la proposition d'acquisition à M. Mélanger pour les parcelles AB 96 et AB 97 pour un montant net de 8 500 euros serait acceptée, de revendre la parcelle AB 96 ainsi qu'une bande de terrain de 3 mètres de large à Mme Hoorelbecke et M. Le Maguet pour un montant de 3 500 euros net.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fonds de solidarité logement

Comme chaque année, le Conseil Départemental nous transmet une demande de participation au Fonds de Solidarité Logement. M. le Maire donne lecture du courrier reçu. Cette participation financière est fixée par le nombre d'habitants sur notre commune sur la base de 0.60 euros par habitant. Les chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2016 indiquent que la commune comptait 762 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 457.20 euros pour le Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental.

Transfert de compétence au Se61

M. le Maire fait état d'une demande du Se61 concernant une demande de transfert de compétence pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande et de garder la compétence de l'éclairage public au niveau communal.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat de l'Energie de l'Orne concernant le projet d'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur notre commune. Afin de pouvoir implanter une borne électrique à Moulins-la-Marche, il convient que le conseil municipal délibère afin de transférer la compétence au Se61.

M. le Maire indique que les premières bornes seront installées dans l'Orne pour le deuxième trimestre 2016. Les frais de fonctionnement de ces bornes incomberont à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le transfert de la compétence « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au Se61 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens et tous les documents relatifs à ce transfert de compétence

Devis élagage et scie

Comme chaque année, la commune fait intervenir une entreprise pour procéder au fauchage des accotements et élagage des haies (17 km). L'année passée, la commune ayant acquis un broyeur d'accotement, le premier passage sera effectué par les agents communaux.

Trois devis ont été demandés seulement deux nous sont parvenus :

- Rocher Ludovic : 2 200 euros HT soit 2 640 euros TTC pour 17 km
- Debotté Eric : 2 856 euros HT soit 3 427.20 euros TTC pour 17 km
- GAEC De la Chevalerie : 2 150 euros HT soit 2 580 euros TTC pour 17 km

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, de retenir le devis du GAEC de la Chevalerie pour un montant total de 2 150 euros HT afin de procéder au fauchage des accotements et élagage des haies.

Ces trois entreprises ont aussi été consultées pour le passage de la scie dans les chemins communaux. Un tarif horaire a été demandé.

- Rocher Ludovic : 150 euros / heure
- Debotté Eric : 140 euros / heure
- GAEC De la Chevalerie : 145 euros / heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Debotté Eric pour un montant horaire de 140 euros / heure pour le passage de la scie dans les chemins communaux.

Devis tontes

Comme tous les ans, la commune sollicite un prestataire extérieur pour réaliser la tonte de l'ensemble des pelouses de la commune. Plusieurs devis ont été sollicités, deux nous sont parvenus :

- Mallet Franck : 7 107.00 euros HT soit 7 107.00 euros TTC
- Chandebais Ludovic : 7 500.00 euros HT soit 9 000.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise de M. Franck Mallet pour un devis de 7 107 euros TTC pour l'entretien des tontes pour l'année 2016.

Vente d'herbe

Chaque année, une consultation est lancée auprès des éleveurs de la commune pour les vente d'herbe concernant les parcelles ZN 27 et ZK 23.

Une seule proposition nous est parvenue :

- GAEC de Cour d'Evêque : ZN 27 : 70 euros et ZK 23 : 153 euros

Ces propositions correspondent aux propositions que nous avons les années précédentes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir l'offre du GAEC de Cour d'Evêque pour la vente d'herbe des parcelles ZN 27 pour un montant de 70 euros et ZK 23 pour un montant de 153 euros.

Devis isolation du bar

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons retenu le projet d'isolation du bar de la salle des fêtes par la mise en place d'un faux-plafond, d'une cloison et d'aménagements électriques (éclairage) et de plomberie (chauffage). Cette ligne a été inscrite au budget précédemment voté.

Trois devis nous sont parvenus pour le faux-plafond :

MFI : 6 547.60 euros HT soit 7 857.12 euros TTC

Mailhes Pottier : 7 085.70 euros HT soit 8 502.84 euros TTC

Xavier Fauche : 7 704.00 euros HT soit 9 244.80 euros TTC

Pour la cloison rideau, un seul devis nous est parvenu :

MFI : 3 617.60 euros HT soit 4 341.12 euros TTC

Pour la plomberie et l'électricité, nous avons fait appel aux artisans qui interviennent régulièrement sur nos installations :

Vincent Bondoux : 507.00 euros HT soit 608.40 euros TTC

Laurent Coispel : 3 376.00 euros HT soit 4 051.20 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise MFI pour l'installation d'un faux-plafond et d'une cloison pour un montant total de 10 165.20 euros HT soit 12 198.24 euros TTC. Les devis des entreprises Bondoux et Coispel sont aussi retenues pour les montants de 507.00 euros HT et 3 376.00 euros HT respectivement.

Devis place face au 31 grande rue

La commission travaux s'est réunie afin de réfléchir sur l'aménagement de la place face au 31 grande rue. Cette place est relativement petite. Il était ressorti qu'on pourrait y installer un rack à vélos ainsi qu'un ou deux bancs, une poubelle, deux jardinières et un luminaire. Des photos de Moulins-la-Marche pourraient être fixées au mur sous réserve d'avoir l'accord du propriétaire.

L'aménagement du sol est envisagé en béton désactivé. Un bateau sera mis en place pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Des plots pourraient border le trottoir afin d'empêcher le stationnement des véhicules.

M. le Maire propose des ébauches d'aménagements. Le luminaire pourrait être la pièce centrale de la place. Le mât avec crosse, pour rappeler l'éclairage public actuel, pourrait être un peu plus sophistiqué que les mâts présents sur la commune. L'idée d'installer une table est abandonnée vu le peu d'espace de la place.

Le mobilier métallique est privilégié par rapport au mobilier en bois.

Il est décidé d'acquérir le mobilier dans un premier temps, de faire des simulations de placement et de définir ensuite les emplacements exacts.

Devis coffret électrique des cloches

L'entreprise Bodet, qui gère la maintenance et l'entretien des cloches de l'église nous a fourni un devis pour le remplacement du coffret de sécurité électrique des cloches de l'église.

Les devis s'élève à 2 266 euros HT soit 2 719.20 euros TTC.

Il convient de procéder à ce remplacement afin d'éviter tous risques électriques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Bodet pour le remplacement du coffret de sécurité électrique des cloches de l'église pour un montant de 2 266 euros HT soit 2 719.20 euros TTC.

Devis système de désenfumage

Lors de la visite de contrôle annuel des systèmes de désenfumage de la salle des fêtes et du théâtre, la société Eurofeu, qui gère la maintenance et l'entretien de la sécurité incendie des bâtiments de la commune, nous a indiqué un dysfonctionnement des systèmes de désenfumage de ces deux salles.

Le devis reçu s'élève à 4 711.73 euros HT soit 5 654.08 euros TTC.

Ces deux salles recevant régulièrement du public, il convient de procéder aux travaux nécessaires à la mise en conformité des systèmes de désenfumage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Eurofeu pour le remplacement des systèmes de désenfumage du théâtre et de la salle des fêtes pour un montant de 4 711.73 euros HT soit 5 654.08 euros TTC.

Devis chemin de Ronxou

Le chemin de Ronxou est un chemin pierré qui dessert deux habitations. Il est proposé de goudronner ce chemin sur l'exercice 2016. Deux possibilités s'offrent à nous : soit une émulsion bi-couche soit un enrobé.

Trois devis nous ont été envoyés :

Pour l'émulsion bi-couche :

- Colas : 13 790.80 euros HT soit 16 548.96 euros TTC
- Pinot : 12 707.00 euros HT soit 15 248.40 euros TTC
- Démo TP : 16 905.00 euros HT soit 20 286.00 euros TTC

Pour l'enrobé :

- Colas : 12 000.00 euros HT soit 14 400.00 euros TTC
- Pinot : 18 902.00 euros HT soit 22 642.40 euros TTC

L'entreprise Colas nous a proposé de revêtir le chemin par un enrobé nouvelle génération. Elle n'en a pas encore réalisé dans l'Orne et c'est pour cette raison que l'offre de prix est en-deçà du prix d'une émulsion gravillonnée.

M. le Maire rappelle qu'une fois le chemin goudronné ou enrobé, il passera en compétence intercommunale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Colas pour un enrobé pour un montant de 12 000.00 euros HT soit 14 400.00 euros TTC.

Devis éclairage du ralentisseur rue du Stade

Lors du précédent conseil municipal, Mme Vitry avait relaté le manque d'éclairage au niveau du passage piéton se trouvant sur le ralentisseur de la rue du Stade.

Un devis a été sollicité auprès de Citéos, qui a la maintenance de l'éclairage public sur notre commune, pour l'installation d'un luminaire.

Le montant de ce devis s'élève à 4 180 euros HT pour la mise en place et le raccordement d'un mât spécifique aux passages piétons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de Citéos pour l'installation d'un éclairage spécifique au passage piéton du ralentisseur Rue du Stade.

Divers

Autorisation à recourir au concours d'un avocat et à ester en justice

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de recourir au service d'un avocat dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la cour se trouvant derrière la mairie cadastrée AC 242. De fait, la rampe d'accès au secrétariat de mairie a été réalisée sur terrain d'autrui. Initialement, nous avons connaissance d'un seul propriétaire alors

qu'après recherche, la copropriété existe entre 3 propriétaires. Afin de mener à bien ce dossier, la mission de l'avocat serait d'assister la commune dans la négociation amiable à mener auprès des propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la commune à recourir au concours d'un avocat pour défendre ses intérêts dans ce dossier et à ester en justice en cas de besoin.

Plan de financement de la station essence

Le projet de création d'une station essence équipée de pompe 24h/24h au niveau de la zone artisanale est un projet soutenu par la commune de Moulins-la-Marche. En effet, il est primordial de soutenir la création de commerce en zone rurale, dans le cas présent le commerce de carburants. Les dernières pompes à carburant présentes sur la commune ont fermé depuis 7 ans. Ce projet est porté par un particulier et verra le jour d'ici quelques mois.

La mise en place d'une station essence nécessite une amélioration et un renforcement de la défense incendie de la zone. La commune a inscrit à son budget le remplacement du poteau incendie existant et l'installation d'un poteau supplémentaire pour un montant 10 300 euros environ.

Il faut aussi prévoir le busage du fossé le long de la route départementale RD 932 ceci afin de permettre l'accès à la parcelle ZN 40, propriété de la commune. Cette parcelle sera ensuite cédée au porteur de projet pour permettre la création de la station.

Le plan de financement peut s'établir ainsi :

Dépenses :

Défense incendie : 10 224.58 euros

Busage du fossé : 2 878.32 euros

Total : 13 102.90 euros

Recettes :

DETR : 2 556.00 euros

Subvention C. Départemental : 2 620.58 euros

Autofinancement : 7 926.32 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus dans le cadre de la création d'un commerce en zone rurale.

Questions diverses

M. le Maire annonce que l'amicale des sapeurs pompiers va organiser un bal le 13 juillet prochain sur l'hippodrome Jean Gabin. L'amicale demande si la commune peut prévoir tirer le feu d'artifice à cette occasion.

M. Michel, en charge de l'organisation du feu d'artifice, répond que la date est réservée depuis janvier pour le dernier week-end de juillet. Prévoir un feu d'artifice au moment de la fête nationale demande de réserver les artificiers très longtemps à l'avance.

M. le Maire indique aussi que Mme Touchard, résidente de la maison de retraite fêtera ses 101 ans le 6 avril prochain.

M. Fardoit a constaté que les marches de la maison du 8 rue de l'Orme Forget sont en train de se desceller. Les agents techniques seront sollicités pour intervenir.

Mme Hauville souhaiterait que la rue de l'Orme Forget soit à présent balayée. Depuis que l'enrobé a été refait, certaines zones de cette rue sont régulièrement pleines de feuilles et de papiers.

M. le Maire indique que les agents communaux balaient les rues qui ont des caniveaux. Cependant, il sera demandé aux agents techniques de passer.

Mme Hauville s'étonne d'avoir reçu une invitation pour une conférence ayant eu lieu le vendredi 25 mars.

M. le Maire indique que la conférence était ouverte à tous. Elle traitait du malaise agricole et était menée par une chercheuse ayant étudié la thématique sur le canton de Nocé. 80 personnes étaient présentes.

M. Bourcet a été interpellé sur le fait que certaines planches du ponton de la mare ne sont pas fixées parfaitement. Les agents techniques iront de nouveau visser les planches en question.

Mme Hayère profite du sujet sur la mare pour faire part de son souhait d'enlever la cabane en bois qui se trouve à la mare et qui ne sert pas aux cygnes. De même, il serait agréable que le lierre le long du mur de la brocante soit taillé.

M. Prunier s'étant rendu à l'assemblée générale du SMIRTOM indique que les taux d'imposition concernant le ramassage des ordures ménagères restent inchangés par rapport à l'année précédente.

M. le Maire informe les membres du conseil des mouvements de commerces sur notre commune :

L'ancienne bijouterie, place de la mairie, est en travaux et va accueillir l'agence immobilière qui se trouvait place de l'église.

L'ancienne agence immobilière de la place de la mairie va devenir un magasin de vêtements femme et adolescentes.

L'agence immobilière de la place de l'église est en projet de redevenir une auto-école.

Prochaine séance le 27 avril 2016.

Levée de séance à 23h30.